



Procédure pour obtenir un subside pour une « Mission colloque R »

Participer à un colloque ou à une conférence dans le cadre d'un projet R

(version sept 2025)

Procédure générale

Depuis mai 2023, Synhera a ouvert une enveloppe de 15.000 euros par an pour couvrir les frais de participation/organisation d'un colloque, à mutualiser pour toutes les Hautes Ecoles (premier arrivé premier servi). Dès lors, il est demandé de compléter le formulaire fourni par Synhera en indiquant l'ensemble de vos frais estimés et de suivre la procédure décrite dans leur formulaire.

Si besoin, le montant forfaitaire de Synhera (500 euros pour un congrès en Europe et 1500 euros hors Europe) sera complété par HELMo et votre département (80% par l'enveloppe HELMo-Mobilité RFC et 20% par le département).

Si l'enveloppe de Synhera est épuisée, le financement sera assuré par HELMo et votre département dans les limites de notre enveloppe annuelle (10.000 euros) dans les conditions décrites ci-dessous.

Objectifs :

- Communiquer sur un projet de R FC en cours dans le cadre d'un Colloque ou d'une conférence.
- Faire connaître son projet à l'extérieur de HELMo et le mettre en discussion avec d'autres experts du domaine.
- Développer des compétences, étoffer et asseoir son expertise au contact d'autres équipes de recherche.

Conditions d'éligibilité :

- Etre enseignant HELMo, impliqué dans un projet de recherche, d'innovation ou de formation continue connu à l'interne de la section ou de la catégorie.
- Les projets R ou FC diffusés sont soit financés par l'appel HELMo, soit par la catégorie, soit par des financements extérieurs.
- Participer comme communicant au colloque/ à la conférence (communication orale ou poster).

Procédure

Avant la mission

- Introduire par mail une demande de financement validée par le Directeur de département au service R-FC sur base du document « **Synhera – diffusion des connaissances** »
- Validation par le service RFC et versement du subside au département

Pendant la mission :

- Communiquer sur sa recherche (Communication, poster, séminaire)

- Obtenir une attestation de séjour - attestation de participation au colloque

Au retour de la mission :

- Rassembler les documents comptables et les faire parvenir à la comptabilité
 - Faire un retour de sa mission à l'interne de HELMo : conseil de section, midis de la recherche, nuances, etc.

Financement :

- 80% par l'enveloppe HELMo-Mobilité RFC (10 000€/an)

- 20% par le département

Sauf pour le billet d'avion : 50/50 avec un plafond décrit ci-dessous, sauf si Subside Synhera, alors 80/20.

Forfait Séjour

	Pays	Per diem du 1 au 14e jour*	Intervention à 80% par le fond RFC
Groupe 1	Danemark, Irlande, Pays-Bas, Suède, Royaume-Uni	180€	144€
Groupe 2	Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, République Tchèque, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Pologne, Roumanie, Turquie	160€	128€
Groupe 3	Ancienne République yougoslave de Macédoine, Allemagne, Lettonie, Malte, Portugal, Slovaquie, Espagne	140€	112€
Groupe 4	Croatie, Estonie, Lituanie, Slovénie	70€	56€
Groupe 5 – HORS EUROPE	Amérique du NORD	100€	80€
	Amérique du SUD	80€	64€
	Afrique	50€	40€
	Asie	90€	72€

**Séjour prolongé sur justification*

Forfait déplacement

Remboursement AR sur base d'un montant forfaitaire calculé sur la distance aller à vol d'oiseau. Si utilisation d'un transport vert (train plutôt qu'avion), le montant forfaitaire est majoré (Cf. Col. #Green Erasmus).

Distances hors Europe	Montant Plafond d'intervention du FOND RFC pour l'avion ou la voiture	Montant Plafond d'intervention du FOND RFC pour autre moyen (vert)
Entre 10 et 99 km (à partir de septembre 2017)	23 €	/
Entre 100 et 499 km	180 €	210 €
Entre 500 et 1.999 km	275 €	320 €
Entre 2.000 et 2.999 km	360 €	410 €
Entre 3.000 et 3.999 km	530 €	610 €
Entre 4.000 et 7.999 km	820 €	/
8000 km et plus	1500 €	/

Documents à fournir

AVANT de partir

- Demande de financement
- Abstract ou texte de la communication/conférence et preuve d'acceptation par l'organisateur
- Attestation d'inscription au colloque

APRES la mission

- Pièces justificatives comptables